

Sherbrooke, le 5 octobre 2022

Autorité des marchés financiers

Objet : Consultations - Les assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes

Madame, Monsieur,

À titre de vice-rectrice à la vie étudiante à l'Université de Sherbrooke, il m'importe de vous sensibiliser à la pertinence et à la nécessité que des régimes d'assurances à un prix abordable soient accessibles pour la communauté étudiante en milieu universitaire, ainsi qu'à leurs enfants, le cas échéant.

Plusieurs raisons motivent mon intervention auprès de vous, entre autres :

- La population étudiante universitaire est une population qui est souvent en situation financière précaire.
- Plusieurs d'entre eux sont des parents aux études. Il est indispensable que leurs enfants puissent être couverts par un régime d'assurances santé.
- Les étudiantes et les étudiants aux prises avec une problématique de santé mentale sont en très grand nombre sur nos campus, et ce bien avant la pandémie :
 - 20% est la proportion approximative de la population du Canada qui aura développé une problématique de santé mentale avant l'âge de 25 ans (*Commission de la santé mentale du Canada, 2019*);
 - 15 à 24 ans est le groupe d'âge ayant le plus haut taux de détresse psychologique au Québec (*Bordeleau & Joubert, 2017*);

- 58 % est la proportion d'étudiants universitaires à vivre un niveau élevé de détresse psychologique (UEQ, 2019);
- Les situations de santé mentale sont en croissance soutenue. À titre d'exemple, à l'Université de Sherbrooke, au cours des trois dernières années, les augmentations suivantes sont observées :
 - 23 % de personnes étudiantes en psychothérapie;
 - 37 % de personnes étudiantes vues pour des consultations ponctuelles;
 - 65 % de personnes étudiantes vues pour une aide immédiate.

Il devient évident que l'accès aux services de psychothérapie et aux divers services professionnels est incontournable pour les étudiantes et étudiants à l'université.

Par ailleurs, à l'Université de Sherbrooke, l'information relative aux coûts reliés aux assurances et à la possibilité de retrait est disponible et facilement accessible sur le site web de l'Université. Cette information se retrouve avec celles portant sur l'ensemble des frais inclus dans la facture ainsi que les détails de ces frais.

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/finances/frais-de-scolarite/quels-frais-sont-inclus-dans-ma-facture>

Assurances santé et dentaire :

Ce régime, créé spécialement à la demande des personnes étudiantes, couvre de nombreux frais qui ne sont normalement pas couverts par le Régime d'assurance maladie du Québec. Le régime est établi par :

- *la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS) pour les étudiants du 1er cycle;*
- *le Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) pour les étudiants des cycles supérieurs.*

Le Plan Major administre le régime pour la FEUS et l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) administre le régime pour le REMDUS.

La prime pour la portion individuelle se retrouve sur votre facture étudiante. La prime totale annuelle est divisée en deux versements, soit le premier à la session d'automne (1/3 de la prime totale annuelle) et le second à la session d'hiver (1/3 de la prime totale annuelle). Le second versement est plus élevé, car il inclut la session d'été. Il n'y a donc pas de facturation pour les assurances collectives au trimestre d'été. Le contrat est d'une année, soit du 1er septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Les étudiantes et étudiants internationaux sont uniquement couverts par l'assurance dentaire. Renseignez-vous sur l'assurance maladie des étudiantes et étudiants internationaux.

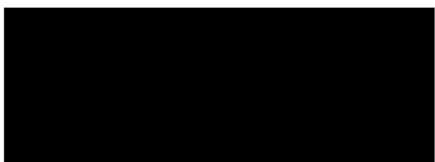
Pour toutes modifications que vous effectuez sur leur site, votre dossier étudiant ne sera ajusté seulement qu'après la date limite de la période de retrait. Vous pouvez calculer votre solde dû selon vos modifications et payer le montant restant.

Je suis ouverte à toute suggestion visant à bonifier ces informations destinées à toute la communauté étudiante.

En somme, l'accès à un régime d'assurances à un prix abordable pour la population étudiante universitaire est un enjeu de persévérance et de réussite académique, et ce, dans le respect des lois applicables.

Je demeure disponible pour toute information complémentaire si vous le jugez à propos.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Pre Jocelyne Faucher, M.D., MSc., FCMF, ASC
Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante